

VIRIAT, le mercredi 21 septembre 2022

**CONVOCAATION
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous inviter à assister à la réunion du conseil municipal le :

Mardi 27 septembre 2022, à 19 h 30,

Espace Familles

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Maire,
Bernard PERRET



ORDRE DU JOUR

Présentation du bilan du PLU par le Cabinet Géonomie

1. Plan Local d'Urbanisme
 - Bilan du PLU
 - Prescription de la révision du PLU
 - Convention de groupement de commande
 - Demande de subvention
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 26 juillet 2022 et désignation d'un secrétaire de séance
3. Participation aux frais de scolarité des enfants Viriatifs scolarisés dans les établissements privés de Viriat et de Bourg en Bresse
4. Appel à projet pour un socle numérique dans les écoles élémentaires : convention tripartite GBA – OGEC de l'Ecole Saint Joseph – Commune de Viriat
5. Saisine de la Direction Départementale des Finances Publiques (service France Domaine)
6. Cession de la parcelle B22 située Rue de Majornas à l'entreprise FAAB
7. Fixation du taux de la taxe d'aménagement et institution d'une exonération pour une application à compter du 1^{er} janvier 2023
8. Poursuite des ateliers d'éveil aux arts plastiques pour les structures d'accueil municipales de la Petite Enfance

.../...

Toute correspondance doit être adressée à M. le Maire

...

9. CPINI : convention à conclure avec le SDIS pour la mise à disposition d'oxygène médical
10. Communication du Rapport de Gestion de la SEMCODA pour l'année 2021
11. Admission en non-valeurs de titres de recettes
12. Porter à connaissance concernant la mise en place d'un plan d'épandage des boues de station d'épuration de l'entreprise Soleval
13. Approbation du Règlement Local de Publicité (RLP)
14. Réalisation d'une piste cyclable sécurisée sur le chemin du Moulin Riondaz, dans le cadre du schéma de sécurité et de mobilité de Viriat : Convention de financement relative à la subvention obtenue au titre de l'appel à projet « fonds mobilités actives – aménagements cyclables » du plan France Relance
15. Décisions du Maire
16. Informations

Toute correspondance doit être adressée à M. le Maire